



**Méthode standardisée et validée par l'ITM
pour l'enlèvement d'une conduite contenant
un joint de bride amianté.**

Art. 1er. Base légale :

Annexe III, point 1.3. du règlement grand-ducal du 4 juillet 2007 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 15 juillet 1988 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à l'amiante pendant le travail.

Art. 2. Objet et définition :

Les mesures de sécurité reprises ci-dessous sont applicables pour la découpe de la conduite de part et d'autre d'un joint de bride amianté en bon état et d'un Ø de 400 mm. maximum.

Art. 3. Equipements nécessaires :

- combinaison jetable avec cagoule,
- appareil de protection respiratoire avec filtre classe P3,
- ruban adhésif, eau savonneuse, scie mécanique type sabre et aspirateur type H / K1,
- conteneur (big-bag) de déchets, étiquetés « Amiante » conformément à la loi en vigueur,

Art. 4. Méthode de travail :

- délimiter la zone de travail (balisage et signalisation),
- vider la conduite,
- vérifier que la conduite est hors service et vide,
- vérifier que la température maximale de la conduite est inférieure à 30°C.,
- recouvrir le joint de bride avec du ruban adhésif,
- asperger les conduites autour du joint de bride avec de l'eau savonneuse,
- scier les deux conduites à l'aide d'une scie mécanique type sabre en tenant une distance suffisante envers le bride,
- enlever et déposer (sans jeter !) le segment coupé dans le conteneur (big-bag) de déchets,
- placer le conteneur (big-bag) de déchets dans un stockage sécurisé,
- nettoyer la zone de travail à l'aide d'un aspirateur H/K1,
- replier la zone de travail,

Art. 5. Remarques :

La présente méthode standardisée et validée est à joindre au plan de travail avec l'avis de conformité. Pour pouvoir effectuer ce type de travail, la formation selon point 4 de l'article 11bis du règlement grand-ducal modifié du 15 juillet 1988 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à l'amiante pendant le travail est requise.